

**PROCÈS VERBAL de l'assemblée régulière
du Conseil de section du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue
tenue le 31 janvier 2019 à Rouyn-Noranda**

Étaient présents :

Le bâtonnier	Me Pascal Jolicoeur
La première conseillère	Me Sandra Éthier
La secrétaire	Me Véronic Picard
La trésorière	Me Claude Cossette
Le conseiller	Me Nicolas Provencher-Lavergne

Étaient absentes :

La conseillère	Me Cassandra Neptune
La conseillère jeune Barreau	Me Fanny Maheu

1. Ouverture de l'assemblée

Me Pascal Jolicoeur déclare l'assemblée ouverte à 17:40, le quorum étant constaté.

2. Adoption de l'ordre du jour

***Résolution 20190131-01
Re : adoption de l'ordre du jour***

Sur proposition de Me Sandra Éthier, appuyée par Me Nicolas Provencher-Lavergne, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des assemblées du 27 novembre 2018 et du 17 décembre 2018
4. Suivi au procès-verbal
5. Finances – Me Cossette
5.1. Adoption des finances

6. Centre de détention d'Amos – suivi – Me Jolicoeur
7. Comités permanents du Barreau de l'A-T : suivi
7.1. Comité Formation (point permanent) - Me Provencher-Lavergne
7.2. Exercice illégal (point permanent) – Me Maheu
7.3. Communications-Journal – Me Jolicoeur
7.4. Informatique – site Web – Me Jolicoeur
7.5. Justice dans le Nord - Me Neptune
7.6. Comité du jeune Barreau (point permanent) – Me Maheu
7.7. Comité de liaison (point permanent) – Me Jolicoeur
7.7.1. Cour du Québec
7.7.2. Cour supérieure
7.8. Mérite et prix reconnaissance (point permanent) – Me Jolicoeur
8. Comités ponctuels du Barreau de l'A-T : suivi
8.1. Rentrée judiciaire 2018 - Me Picard
8.2. Congrès AAP 2019 – Me Éthier
8.3. Congrès AT 2019 – Me Jolicoeur
9. Comités hors Barreau : suivi
9.1. Pratique privée – Me Éthier
10. Association des avocats de province
11. APAAQ – Me Jolicoeur
12. Pénurie avocat en Abitibi-Témiscamingue – Me Provencher – Lavergne
13. Activités du bâtonnier (tableau) – Me Jolicoeur
14. Correspondances (tableau) - Me Jolicoeur
15. Varia
16. Prochaine réunion : 12 mars 2018 à Val-d'Or
17. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux des assemblées du 27 novembre 2018 et du 17 décembre 2018

Résolution 20190131-02

Re : adoption du procès-verbal du 27 novembre 2018

Sur proposition de Me Nicolas Provencher-Lavergne, appuyé par Me Sandra Éthier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 27 novembre 2018 sans modification.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution 20190131-03

Re : adoption du procès-verbal du 17 décembre 2018

Sur proposition de Me Sandra Éthier, appuyé par Me Pascal Jolicoeur, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2018 sans modification.

Adoptée à l'unanimité.

4. Suivi au procès-verbal

Réunion du 13 décembre 2017

7. Utilisation de la visioconférence pour les dossiers de Ville-Marie et de La Sarre

Le fournisseur est ZOOM. Il y a le forfait pro au coût de 150\$ par année. Room connetor est 50\$ US par mois.

Comme nous n'avons pas eu de retour de la juge Chabot concernant les enquêtes caution par visio à partir du centre de détention et que cela aura une incidence sur la pratique des avocats, nous reportons ce sujet en mars avant de donner les informations aux membres.

Réunion du 23 octobre 2018

15.1. Lettre au maire de Senneterre (pv du 5 juin 2018)

Me Jolicoeur a contacté le maire de Senneterre afin de faire un suivi. Il n'a pas eu de retour d'appel. Sujet clos.

15.4. Siège social du Barreau AT

Sujet reporté en mars 2019.

Réunion du 27 novembre 2018

6.1. Enquête caution visio –centre de détention

Me Picard a préparé un projet de lettre qu'elle a transmis à Me Jolicoeur. Ce dernier a complété celui-ci et l'a transmis à la juge Chabot. Me Jolicoeur n'a toutefois pas eu de retour. Une vérification sera faite par Me Jolicoeur.

15.2. Termes cour Senneterre et Amos

Me Jolicoeur a discuté avec Me Nathalie Samson de cette problématique.

Une discussion à lieu entre les membres du conseil. Nous tentons de trouver des pistes de solutions à proposer à la juge Chabot. Par exemple, les journées de volume pourraient se tenir à des journées différentes dans la semaine lorsqu'il y a plus d'un terme de cour en même temps. Ainsi, l'avocat desservant plus d'un secteur pourrait être au volume aux deux endroits dans la semaine. Il est convenu que Me Jolicoeur contactera la juge Chabot pour lui expliquer la problématique, lui proposer des pistes de solutions et l'inviter à nous faire part de ses commentaires.

5. Finances

5.1. Adoption des finances

Sujet reporté à la prochaine réunion.

6. Centre de détention d'Amos-suivi

Voir le point : « 6.1. Enquête caution visio – centre de détention » dans les suivis au point 4.

7. Comités permanents du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue : suivi

7.1. Comité Formation

Il n'a pas été possible d'offrir une formation sur le cannabis. La formation du 22 février 2019 sera dispensée par madame Geneviève Roy. Elle portera sur les relations de travail. Le personnel de soutien a été invité. Un courriel a été envoyé aux membres. Pour l'instant, aucune inscription n'a été reçue.

Me Provencher-Lavergne souhaite qu'on l'informe de formation que nous aimerions voir se tenir en région.

Me Andréanne Laberge semble mal comprendre son rôle dans le comité formation. Il est important que Me Provencher-Lavergne et Me Laberge se rencontrent et établissent leurs rôles respectifs. Pour les aider, ils sont invités à contacter Me Nathalie Samson. De plus, il appartient à Me Provencher-Lavergne de faire le suivi des rencontres du conseil à Me Laberge.

7.2. Exercice illégal (point permanent)

Une plainte formelle a été transmise au Barreau. Pour le moment, nous sommes en attente de suivi. Aucun nouveau dossier n'a été ouvert depuis la dernière rencontre du conseil en novembre dernier.

Me Maheu demandera à Me Tremblay si elle accepte d'écrire un article dans le Quid Novi pour informer les membres de ce que constitue un exercice illégal.

7.3. Communications-Journal

Me Dion a informé Me Jolicoeur qu'elle n'avait pas été en mesure de finaliser la parution de décembre 2018 en raison de son emploi du temps. Me Kélada s'est donc proposé pour en reprendre la responsabilité. Comme la volonté exprimée des membres à l'AGA dernier est de maintenir le journal, cette nouvelle a bien été accueillie.

Me Éthier se propose d'écrire un article sur le congrès 2019 de l'AAP.

7.4. Informatique – site Web

Nous avons remarqué que certaines mises à jour ont été faites sur le site. Me Picard a fait parvenir le calendrier des activités pour les années 2018-2020 à Me Langlois.

Me Picard devra envoyer les dernières parutions du Quid Novi à Me Langlois pour qu'elles soient ajoutées au site Web.

7.5. Justice dans le Nord

Suivi réunion du 28 mars 2018

Le document de type « Saviez-vous que » à l'attention des populations inuites n'a pas été confectionné.

Réunion du 27 novembre 2018

La rencontre prévue le 12 décembre 2018 relativement aux journées de consentement a eu lieu. La juge Chabot a démontré beaucoup d'ouverture aux suggestions qui lui ont été faites : ajouter un rôle supplémentaire de « pro forma » dans un terme de cour régulier afin de permettre aux avocats de rencontrer les clients sur place afin d'obtenir leur consentement aux mesures

demandées par la DPJ. L'audition des dossiers de consentement pourrait se tenir 2 semaines après le terme régulier dans la mesure du possible.

Il a été proposé par la juge Chabot qu'une autre rencontre ait lieu en février avant la sortie du calendrier judiciaire. D'ici là, Me Neptune discutera avec les avocats de la DPJ.

7.6. Comité du jeune Barreau

Un 5 à 7 a eu lieu le 11 janvier dernier à l'Amalgame à Amos. Le comité a pu compter sur la participation d'une vingtaine de membres.

7.7. Comité de liaison

7.7.1. Cour du Québec

Rien à signaler.

7.7.2. Cour supérieure

Certaines mesures discutées ont été mises en application à Rouyn-Noranda. Les dossiers de cour de pratique sont appelés la veille. Un sondage Doodle est fait pour la fixation des requêtes ainsi que pour les dossiers au fond. Il semble que ça fonctionne bien et que les membres apprécient grandement.

Aucune rencontre n'a finalement été tenue en janvier.

7.8. Mérite et prix reconnaissance

Rien à signaler.

8. Comités ponctuels du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue : suivi

8.1. Rentrée judiciaire 2018

Nous avons obtenu le bilan final de l'évènement. Un surplus de 2406,91\$ a été enregistré.

8.2. Congrès AAP 2019

Le comité organisateur a réussi à convaincre plusieurs formateurs de venir dispenser des formations gratuitement. Nous aurons uniquement à déboursier pour eux leur transport ainsi que leur frais de congrès. Le comité tente d'obtenir des tarifs préférentiels d'Air Creebec et travaille à la négociation des kiosques et

à la recherche de commanditaires pour l'évènement. Il est question de la possibilité pour le Barreau d'offrir une commandite. Celle-ci pourrait être utilisée pour nous donner de la visibilité. L'organisation des soirées est très avancée. Il y aura des navettes entre les 3 hôtels.

Les membres du comité offrent tous une belle collaboration.

8.3. Congrès AT 2019

Le congrès se tiendra à la Place Agnico Eagle à Val-d'Or. Me Amélie Dion, Me Fanny Maheu, Me Audrey-Anne Voyer ont accepté de participer à l'organisation du congrès avec Me Jolicoeur. Les coûts sont discutés (salle :300\$; nappe : 8\$; projecteur : 50\$; système de son : 50\$).

L'équipe de « Coup de Maître » n'était finalement pas disponible pour la dispense d'une formation le 25 avril prochain. Les membres du comité tentent donc de trouver une formation qui pourra intéresser l'ensemble des membres.

Un cocktail dinatoire sera servi en fin de journée.

Il est discuté de la possibilité d'offrir à l'AGA, à un ou plusieurs membres, une soirée payante lors de l'AAP 2019.

9. Comités hors Barreau : suivi

9.1. Pratique privée

Rien à signaler.

10. Association des avocats de province

Une rencontre était prévue le 14 janvier 2019. Nous n'avons toutefois pas eu de suivi.

Me Éthier contactera la présidente de l'AAP pour savoir où ils en sont avec l'association.

11. APAAQ

Me Jolicoeur a discuté avec Me Grygiel. Ce dernier fera des comptes rendus écrits des rencontres du comité afin que le conseil puisse suivre les activités. Il y aura un

Lac à l'épaule en avril. Nous nous attendons que l'AAP nous demande de l'argent lors de l'AAP 2019. Ce sujet devra donc être discuté lors de l'AGA en avril.

12. Pénurie avocat en Abitibi-Témiscamingue

Me Provencher-Lavergne a discuté avec Me Corriveau. Chaque année, il assiste aux journées carrière. Il semble que l'activité se tient maintenant sur une seule journée et regroupe la majorité des Universités. On convient qu'il faut faire connaître notre pratique. La rétention est difficile. Me Corriveau ne souhaite pas s'impliquer au sein de ce comité.

Lors de l'AGA, nous devons vérifier si des membres sont volontaires pour assister à la journée carrière et si les membres sont d'accord à ce que le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue engendre des coûts à cette fin. Nous pensons qu'il serait opportun d'envoyer 2 membres. Le montant estimé de cette dépense devra être présenté lors de l'AGA.

On peut penser aux dépenses suivantes :

- Hébergement : 200 x 2 personnes : 400\$
- Transport : 600\$
- Repas : ?
- Kiosque : ?

Me Provencher-Lavergne s'informerera du coût pour un kiosque.

13. Activités du bâtonnier (tableau)

Me Jolicoeur a participé à l'assermentation de Me Caroline Bergeron le 18 janvier dernier. Il devait assister à une conférence sur les enquêtes sur remise en liberté pour le Nord-du-Québec le 25 janvier à 11 h 15, mais il n'a jamais reçu les coordonnées pour y participer malgré les relances faites.

14. Correspondances (tableau)

Me Jolicoeur fera parvenir le tableau des correspondances à Me Picard.

15. Varia

15.1. AGA 2019

Me Picard rappelle aux membres responsables de comité qu'ils ont un rapport à faire pour le rapport annuel 2018-2019. Un courriel sera envoyé à tous ceux qui ont un rapport à faire afin de les aviser de la date de remise souhaitée.

16. Prochaine réunion : 31 janvier 2019

La prochaine rencontre aura lieu le 12 mars 2019 à Val-d'Or à 17h30.

17. Levée de l'assemblée

Sur proposition de Me Claude Cossette, appuyée par Me Fanny Maheu, l'assemblée est levée. Il est 20:30.

Me Pascal Jolicoeur
Bâtonnier

Me Véronic Picard
Secrétaire

Tel que lu et adopté à l'assemblée du 12 mars 2019.